SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p 2
Informations Pratiques	p 3
L'agence postale	p 8
Le point lecture	p 8
Etat civil de la commune de Chaumussay 1920-2020	p 9
Gérard ALLARD nous a quittés	p 11
Elections municipales et Installation Conseil Municipal	p 12
Chaumussay et la COVID-19	p 16
Conseil municipal – Infos	p 17
Cadre de vie et Embellissement	p 25
R.P.I. Claise Creuse	p 27
La Communauté de Communes Loches Sud Touraine	p 29
Syndicat à vocations multiples des deux rivières	p 36
SIEIL	p 37
Val de Loire numérique	p 38
SMAEP Val de Claise	p 40
Association Amicale des Anciens	p 41
Association Anciens Combattants	p 41
Comité des Fêtes	p 42
Association Fêtes et Animations	p 43
Le P'tit Paumé	p 43
AAPPMA Le Dard	p 44
Amicale Pétanque Chaumussay Grand-Pressigny	p 45
Chaumussay et son histoire	p 46
Des associations à votre service	p 49
Sortez à Chaumussay !	p 52

LE MOT DU MAIRE

L'année 2020 était une année d'élections municipales. Nous avons fait le choix de partir en candidature groupée réunissant jeunes et moins jeunes pour le bien vivre du village. Vous nous avez encouragés en nous élisant. Le conseil municipal, installé le 3 juillet, a pris en main les projets votés par la mandature précédente.

C'était sans compter sur l'arrivée de la COVID-19 au printemps et toutes ses problématiques : confinement, masques… Sans hésiter, la solidarité a joué.
Une pandémie venant bousculer l'ordre bien établi met à jour nos dépendances.
Nos relations sociales sont changées. Nos personnes âgées sont encore plus isolées. Il nous faut réapprendre à vivre avec ce virus.
Nous sommes aujourd'hui dans la même incertitude. Toutefois, oublions 2020 et espérons une année plus sereine où nous pourrons nous retrouver.
Voyons une note d'optimisme : les urbains ont redécouvert nos territoires ruraux. Les résidences secondaires ont apprécié la quiétude de nos campagnes lors des périodes de confinement tout en télétravaillant. La fibre arrive… De nouveaux horizons sont-ils permis ?!...
La production locale a été aussi mise en exergue. Achetons français !

Nos agents ont vite repris le travail en respectant les protocoles sanitaires mis en place.

Nous avons été visités pour l'embellissement de village et confortés dans notre labellisation 2 Fleurs.

L'assassinat de Samuel PATY a bouleversé nos valeurs et témoigne de la fragilité de celles-ci. Liberté incluant la liberté d'expression... Laïcité…

Ces différents événements nous amènent à réfléchir sur les années futures avec certainement un impact sur nos modes de vie, nos habitudes alimentaires, notre économie… La ruralité aura certainement sa place. Avons-nous pris conscience de valeurs différentes : Nature, Planète, Environnement… ?!...

Je n'oublie pas les associations et leurs bénévoles : AAPPMA Le DARD, Amicale Bouliste, Amicale des Anciens, Comité des Fêtes, Fêtes et Animation, P'tit Paumé qui ont mis en berne leurs manifestations.

Protégeons-nous ! Respectons les gestes barrières ! Espérons que le vaccin mette fin à cette situation. Nous repartirons différents sûrement mais nous serons heureux de nous retrouver pour faire la fête ensemble.

MT. BRUNEAU

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Tél. 02 47 94 54 02
courriel : chaumussaymairie@wanadoo.fr
Facebook : mairie de Chaumussay

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : prendre rendez-vous au secrétariat de mairie ou auprès de Madame le Maire, Marie-Thérèse BRUNEAU 06 84 18 48 98 et des adjoints : Christian ROY, Catherine BOUCHERON, Stéphanie WAYE.

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

TARIFS COMMUNAUX

- *Photocopies :*

	Photocopie noir & blanc	Photocopie en couleur
Photocopie A4 simple	0,25 €	0,60 €
Photocopie A4 recto/verso	0,30 €	1,20 €
Photocopie A3 simple	0,30 €	0,90 €
Photocopie A3 recto/verso	0,55 €	1,20 €

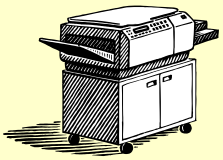

- *Salle polyvalente :*

		habitant de la commune	habitant hors commune
Salle + cuisine – 1/2 jour	:	50,00 €	70,00 €
Salle + cuisine - 1 jour	:	100,00 €	150,00 €
Salle + cuisine - 2 jours	:	150,00 €	200,00 €
Location vaisselle	:	0,35 €/personne	0,55 €/personne
Location ens. Cuillère, fourchette, couteau		0,15 €/personne	0,15 €/personne
Chauffage - 1 jour	:	45,00 €	45,00 €
Chauffage - 2 jours	:	55,00 €	55,00 €
Scène	:	30,00 €	30,00 €
Remise en état des locaux par la commune :		60,00 €	60,00 €

CAUTION DE GARANTIE (à verser à la signature du contrat) : 350,00 €
Attestation d'assurance à fournir.

Versement d'un acompte représentant 50% du montant total de la location à verser lors de la signature d'un contrat.

- *Mise à disposition des prises électriques à l'aire de pique-nique :*

  Pour une utilisation : 10,00 €

- *Salle des associations :*

  Limitée à une vingtaine de personnes.

  1 journée : 60,00 €
  journée supplémentaire : 30,00 €

CAUTION DE GARANTIE : 100,00 €

- *Salle de l'ancienne école :*

  Limitée à une trentaine de personnes de 8h à 20h.

  1 journée : 50,00 €
  1 journée avec chauffage : 55,00 €

CAUTION DE GARANTIE : 100,00 €

- *Location de tables, tréteaux et bancs :*

  ↳ pour les personnes de la commune :

  - gratuit, quel que soit le nombre de tables, bancs, tréteaux utilisés.

  ↳ pour les personnes hors commune :

  - indemnité de 15,00 €, pour l'utilisation de 1 à 5 tables avec bancs et tréteaux.
  - indemnité de 6,00 €, par tranche suivante de 5 tables avec bancs et tréteaux.

CONTRAT ET CAUTION DE GARANTIE (à déposer à la demande de location) : 100,00 €.

- *Cimetière communal :*

RAPPEL : pour toute inhumation OU TRAVAUX dans le cimetière, prévenir le secrétariat de mairie.

a - Si vous désirez acheter une concession de terrain :

- 30 ans : 150,00 €
- 50 ans : 200,00 €
- perpétuelle : 500,00 €

b - Si vous désirez acheter une concession au columbarium :

- 15 ans : 300,00 €
- 30 ans : 400,00 €
- 50 ans : 500,00 €
- perpétuelle : 800,00 €

c – Si vous désirez acheter une concession pour caveau d'urne :

- 15 ans : 100,00 €
- 30 ans : 180,00 €
- 50 ans : 220,00 €
- perpétuelle : 500,00 €

d – Pour toute inhumation supplémentaire dans une concession existante ainsi que pour toute urne supplémentaire déposée : 40,00 €

e – Pour toute dispersion de cendres : 40,00 €

f – Pour une plaque d'une case du colombarium : 120,00 €

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

A l'époque où le service public s'éloigne des administrés, faites vivre notre agence postale !

ARTISANS DE CHAUMUSSAY :

Identification	Tél.		Spécialité
La ferme de la Courette		06 74 32 83 34	maraîcher bio
M. BEGOUIN Frédéric		06 86 73 61 14	ENT Bâtiment, Neuf et Rénovation
M. GALLAIS Teddy		06 79 40 73 80	Menuiserie, ébénisterie GT
M. MARCHAND Frédéric	02 47 94 50 11	06 31 49 11 64	plombier chauffagiste

POINT LECTURE :

Tous les samedis de 14h30 à 17h30, à la Salle Georges SAND dans le bâtiment Edmond THIMONIER (ancienne école).

EPICERIE AMBULANTE

Présente en semaine paire le mercredi sur la Place des Saules de 11h à 12h

H. MARCHAND
2 rue Pasteur - 37160 ABILLY
Tél. 06 71 16 58 24 – courriel : marchandherve0638@orange.fr

RPI « CLAISE ET CREUSE »

Ecole de PREUILLY-SUR-CLAISE Tél. 02 47 94 51 44 - Directrice : Madame PELLERIN
Ecole de YZEURES SUR CREUSE Tél. 02 47 94 55 57 - Directrice : Madame VELLUET
Ramassage scolaire gratuit par taxis (financé par le Conseil Régional et la commune).

CULTE

Prendre rendez-vous au secrétariat :
8 rue Léveillé - 37350 LE GRAND PRESSIGNY
Tél. 06 15 69 20 51 – courriel : paroisse-descartes.preuilly@hotmail
Prêtre : P. DEBACKER

ASSISTANTE SOCIALE : Tél. 02 47 94 64 16

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

N'hésitez pas également à utiliser le transport à la demande Touraine Fil Vert qui vient vous chercher à domicile !

0800 123 037

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté…).

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National d'Angers (Tél. 02 44 01 20 50). Email : csn-angers.jdc.fct@intradev.gouv.fr

ORDURES MENAGERES

Ramassage des sacs noirs et jaunes : tous les vendredis.
Ne sortez vos sacs que le jeudi ET rentrez votre poubelle dès qu'elle est vidée !
Jours fériés : Collecte décalée à partir du jour férié.

Le tri, c'est économiser.

GENDARMERIE En cas d'urgence, **faites le 17** !
Brigades de proximité
2 Avenue du 11 novembre 1918 – 37290 PREUILLY SUR CLAISE – Tél. 02 47 91 46 20
12 Rue de la Butte – 37350 LE GRAND PRESSIGNY – Tél. 02 47 91 34 50

URGENCES

SERVICE DE GARDE DES DIMANCHES ET FETES

Faites le 15 et laissez-vous guider !

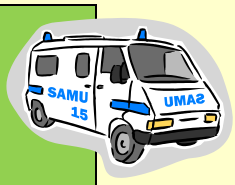

Témoin d'un accident, Qui prévenir ?

15 SAMU **18 POMPIERS** **112 NUMERO EUROPEEN**
à partir d'un portable même sans réseau

Pharmacie de garde : Faites le **3237** !

« Quelle que soit notre foi politique ou religieuse, nous avons appris, au long de ces quatre années, que la nation est capable de nous unir étroitement dans son amour. Liberté Egalité, Fraternité… ce n'est plus pour nous une formule vide, écrite sur les murs officiels. Cette devise s'est incarnée de nouveau, elle s'est faite chair et sang… »
***François MAURIAC** – Le bâillon dénoué (1945)*

INFORMATION : LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE REU

Le REU est un répertoire des électeurs, en vigueur depuis janvier 2019. Il a été utilisé pour la première fois pour l'extraction des listes électorales ayant servi pour les élections européennes de mai 2019.

Il permet :

De garantir l'unicité des inscriptions
De s'inscrire au plus près du scrutin jusqu'au 6ème vendredi précédant l'élection.
De s'inscrire en ligne
De vérifier sa situation électorale

Chaque électeur peut contrôler s'il est inscrit sur une liste électorale via le site service-public.fr
rubrique : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687.
Il veillera également aux bonnes données pour son état-civil.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Services disponibles dans votre agence postale communale :

- Courrier et colis
  - Affranchissement courrier et colis
  - Vente de timbres, d'enveloppes prêt-à-poster, emballages colissimo
  - Dépôt des paquets y compris recommandés
  - Déménagement : faire suivre son courrier
- Opérations financières
  - Retrait et dépôt d'espèces dans la limite de 350 € par période de 7 jours
- La poste mobile
  - Offres forfaits, téléphones

Paiements acceptés : chèque, espèces et carte bancaire.

A l'époque où le service public s'éloigne des administrés,
faites vivre notre agence postale !

LE POINT LECTURE

Cette année 2020, le point-lecture, comme beaucoup de structures accueillant du public a peu ouvert ses portes à ses habitués et n'a pu encore ré-ouvrir. Ce n'est pas qu'il faille prononcer un Sésame particulier ou y montrer patte blanche, pour que cède la porte, bien plutôt porter un masque dont peu importe la couleur ! Dès que possible, dès que les conditions sanitaires nous permettront de lever tous les verrous, houh ! Nous reprendrons nos places, le café coulera dans les tasses, les puzzles formeront des images entières et les babillages reprendront là où est demeurée leur rumeur.
Nos horaires sont maintenus les samedis de 14h30 à 17h30 (14h00 à 17h00 l'hiver).
Nous vous rappelons qu'un grand choix de livres est mis à votre disposition tant en français qu'en anglais.
Les lectures prévues avec Le Champ des Livres pourront enfin avoir lieu.
Une nouvelle communication, transmise par le biais de la Mairie, précisera la date d'ouverture du point-lecture en 2021. Nous avons du temps à rattraper pour compenser les défaillances de cette année 2020, saisissez-vous en avec nous !

Coordonnées : Mairie de CHAUMUSSAY
Maud MASSE-PALAZZO – Jane LADUE

ETAT CIVIL DE LA COMMUNE DE CHAUMUSSAY
1920 – 2020

ANNEE 1920 :

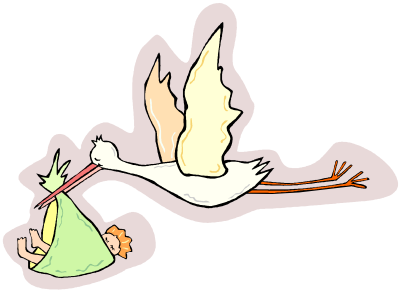

Naissances :

LIVOUNET Hélène	13 janvier
ARNOUX Marguerite	16 février
BRUNET Marie-Hélène	23 mai
JACOB René Joseph Marcel	24 juillet
JOUMIER Ghislaine, Marie Anne	12 mai
HERRAULT Guy Ernest	17 février
FROUX Claude Louis Pierre	08 octobre
VILLAIN Joseph Marcel Louis	07 août

Mariages :

MONET Clément et SALAIS Marie	31 janvier
GRISON Félix et BRUNEAU Jeanne	06 avril
ENAULT Gabriel et VELLUÉ Albertine	10 avril
GERVAIS Aimé et VERNA Marie	24 avril
DUBOIS Lucien et BONNEAU Angèle	25 mai
MARIN Prudent et MASSÉ Philomène	07 juin
PERONNET Edouard et BAUDUSSEAU Juliette	08 juin
CHAUMON Paul et PLISSON Germaine	19 juin
ALIZON Léon et CHARCELLAY Marie-Louise	26 juin
FOUCHER René et BERGEON Marie	21 septembre
JOUTEUX Benjamin et PÉROU Marie	09 novembre
BRAULT Louis et VERNA Renée	22 novembre
GRATTEAU Roger et BOUDRAULT Ernestine	01 décembre

Décès :

JOUTEUX Augustine	01 mai
CLAVEAU Mélaine	27 juillet
BACHELIER Louise, Julie	30 juillet
MENECE Charles, Auguste	24 août (mort pour la France)
DELAPORTE Louis	02 septembre
DOUSSIN Blanche, Honorine, Marcelline	14 octobre
ENAULT Ernest, Emile	19 octobre (mort pour la France)
FROUX Claude, Louis, Pierre	22 octobre
DARDAINE Arthur, Armand	20 novembre (mort pour la France)

ANNEE 2020 :

➰ Bonjour les bébés :

Nathanaël, Joseph HUARD, à St Benoit La Forêt (37) le 14 mai 2020

➰ Ils ont dit oui :

LION Loïc et FICK Pauline le 13 juin 2020

➰ Ils nous ont quittés :

Jeanne, Marie FRANCOIS, veuve de Fernand Armand Louis BOUE, décédée à Tours (37)

le 22 novembre 2020

➰ Ils ont été inhumés au cimetière de Chaumussay :

Yvonne, Annette MASSE, veuve de René, Jean, Henri BROUARD, décédée à Tournon-St-Martin (37)

le 06 mars 2020

Gilles, Gustave, Marcel LEFEVRE, veuf de Suzanne, Andrée MECHINAUD, décédé à La-Celle-Guenand (37)

le 03 avril 2020

Madeleine, Lucienne FOUCHER, veuve de Joseph, Marcel, Louis VILLAIN, décédée à Preuilly-sur-Claise (37)

le 23 octobre 2020

« Quelqu'un meurt, et c'est comme des pas qui s'arrêtent.
Mais si c'était un départ pour un nouveau voyage ?
Quelqu'un meurt, et c'est comme un arbre qui tombe.
Mais si c'était une graine germant dans une terre nouvelle ?
Quelqu'un meurt, et c'est comme une porte qui claque.
Mais si c'était un passage s'ouvrant sur d'autres paysages ?
Quelqu'un meurt, et c'est comme un silence qui hurle.
Mais s'il nous aidait à entendre la fragile musique de la vie ? »
Benoît MARCHON – *L'arbre et la graine*

GERARD ALLARD NOUS A QUITTES

La commune de Chaumussay tient à rendre hommage à Monsieur Gérard ALLARD, maire honoraire, décédé le 26 octobre 2020.

Venu de la Sarthe, il arrive à Chaumussay à la ferme des Bonneaux en 1960. Il y restera jusqu'à la retraite.
C'est un très bon vulgarisateur de la politique agricole. Il est très impliqué dans les coopératives et surtout dans la mutualisation. Il crée ainsi la CUMA de la Muanne.

Il est élu maire de Chaumussay le 25 mars 1983 et le restera jusqu'en 2001.
Il sera Président du SIVOM des 2 Rivières sur la même période. Il sera également président du Syndicat d'Eau du Val de Claise.

Au niveau de la commune, il participe à l'embellissement et l'attractivité du village : mise en valeur de la fontaine Saint Marc, aménagement de l'aire de pique-nique, installation de sanitaires sur la place des Saules, effacement des réseaux et début du fleurissement.
Au titre des gros travaux, il aménage la mairie. Il réhabilite également l'ancienne poste en logement.

Il achète la gare de marchandise. Il crée les salles des associations à l'étage de la Salle Polyvalente.
Il s'attelle à la restauration du clocher, tombé lors de l'orage d'août 1989.

Il prend sa retraite à Preuilly sur Claise. Il reste membre des Anciens combattants et de l'amicale des Anciens.
Il répondra toujours présent aux invitations aux fêtes organisées sur la commune : exposition, concours de belote…

« Et c'était mon enfance, et elle était heureuse
Dans la buée des lessiveuses
Et j'avais des terrils à défaut de montagnes
D'en haut je voyais la campagne
Mon père était "gueule noire" comme l'étaient ses parents
Ma mère avait les cheveux blancs
Ils étaient de la fosse, comme on est d'un pays
Grâce à eux je sais qui je suis »
***Jean-Pierre LANG,** auteur et Pierre BACHELET, compositeur – Les corons (1982)*

ELECTIONS MUNICIPALES
ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, l'installation des conseillers municipaux, l'élection du maire et des adjoints a eu lieu le 3 juillet 2020.

Marie-Thérèse BRUNEAU

Christian ROY

Catherine BOUCHERON

Stéphanie WAYE

Jean-Claude BARRAULT

Corinne NIVERT

Pascal MEREAU

Leïla ARNOUX

Angélique BEGOUIN

Ghislain PAGEAULT

Alain BLANCHARD

Le tableau du Conseil municipal se présente comme suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mme	BRUNEAU Marie-Thérèse	05/10/1949	15/03/2020	105
Premier adjoint	M.	ROY Christian	22/11/1953	15/03/2020	100
Deuxième adjoint	Mme	BOUCHERON Catherine	21/06/1962	15/03/2020	104
Troisième adjoint	Mme	WAYE Stéphanie	20/10/1976	15/03/2020	113
Conseiller	M.	BARRAULT Jean-Claude	06/12/1943	15/03/2020	110
Conseiller	Mme	NIVERT Corinne	11/05/1955	15/03/2020	110
Conseiller	M.	MEREAU Pascal	11/01/1976	15/03/2020	105
Conseiller	Mme	ARNOUX Leïla	10/08/1985	15/03/2020	105
Conseiller	Mme	BEGOUIN Angélique	30/09/1976	15/03/2020	98
Conseiller	M.	PAGEAULT Ghislain	07/04/1955	15/03/2020	97
Conseiller	M.	BLANCHARD Alain	27/02/1946	28/06/2020	21

☙ Les commissions

Le Conseil municipal a décidé de former les commissions ci-après et de procéder à la désignation de leurs membres comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES
FINANCES	l'ensemble du conseil municipal
BATIMENTS	BRUNEAU Marie-Thérèse - ROY Christian - WAYE Stéphanie - BARRAULT Jean-Claude - NIVERT Corinne - MEREAU Pascal - ARNOUX Leïla - PAGEAULT Ghislain - BLANCHARD Alain
LOUAGE LOGEMENTS SOCIAUX	BRUNEAU Marie-Thérèse - BOUCHERON Catherine - WAYE Stéphanie - BARRAULT Jean-Claude - BEGOUIN Angélique - BLANCHARD Alain
VOIRIE	BRUNEAU Marie-Thérèse - ROY Christian - BARRAULT Jean-Claude - NIVERT Corinne - BEGOUIN Angélique - PAGEAULT Ghislain
AFFAIRES SCOLAIRES	l'ensemble du conseil municipal
ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE / CIMETIERE	BRUNEAU Marie-Thérèse - ROY Christian - BOUCHERON Catherine - BARRAULT Jean-Claude - ARNOUX Leïla - PAGEAULT Ghislain
COMMUNICATION	BRUNEAU Marie-Thérèse - WAYE Stéphanie - MEREAU Pascal - ARNOUX Leïla - BEGOUIN Angélique
EMBELLISSEMENT / LABELLISATION peut être extra communale, élargie aux habitants	BRUNEAU Marie-Thérèse - ROY Christian - BOUCHERON Catherine - NIVERT Corinne - ARNOUX Leïla
CULTURE ANIMATION peut être extra communale, élargie aux associations et/ou aux habitants	BRUNEAU Marie-Thérèse - BOUCHERON Catherine - WAYE Stéphanie - NIVERT Corinne - MEREAU Pascal - ARNOUX Leïla - BEGOUIN Angélique

Remerciements à Colette HOUDAYER pour ses trois mandats d'adjointe

Commission d'appel d'offres

Présidée par le maire, président de droit.

Elus membres titulaires :

Madame BOUCHERON Catherine
Monsieur PAGEAULT Ghislain
Monsieur ROY Christian

Elus membres suppléants :

Monsieur BARRAULT Jean-Claude
Monsieur BLANCHARD Alain
Madame NIVERT Corinne

Commission communale des impôts directs

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le Maire est président.

Les commissaires titulaires	Les commissaires suppléants
FRANCOIS Jean-Claude	BARRAULT Jean-Claude
ROBIN François	HOUDAYER Colette
BERNARD Marylène	FLEURIOT Michel
WAYE Stéphanie	BERNARD Frans
DESROCHES Patrice	BOUCHERON Catherine
MARCHAND André	DREUJOU Jean-Michel

Commission Contrôle liste électorale

Elus membres titulaires :

Monsieur BARRAULT Jean-Claude
Madame ARNOUX Leïla

Correspondant Défense

Sont nommés :

Monsieur BARRAULT Jean-Claude
Madame BEGOUIN Angélique

CNAS

Le représentant agent :

Madame ANCELIN Claire

Le représentant élu :

Monsieur MEREAU Pascal

☙ Les syndicats intercommunaux

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
SIVOM DES DEUX RIVIERES	ROY Christian PAGEAULT Ghislain	BARRAULT Jean-Claude
SI TRANSPORTS SCOLAIRES DU LOCHOIS	WAYE Stéphanie MEREAU Pascal	BEGOUIN Angélique BLANCHARD Alain
SIEIL	BRUNEAU Marie-Thérèse	NIVERT Corinne
SMAEP	BRUNEAU Marie-Thérèse ROY Christian	NIVERT Corinne

☙ La Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

L'article L.273-11 du Code électoral dispose que « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ».

Madame BRUNEAU Marie-Thérèse, maire, est conseiller communautaire à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine.

Monsieur ROY Christian est suppléant.

Les commissions thématiques de travail de Loches Sud Touraine :

COMMISSIONS	MEMBRES
Développement économique	MEREAU Pascal
Développement touristique	BRUNEAU Marie-Thérèse
Equipements et politiques sportives	BEGOUIN Angélique
Culture	WAYE Stéphanie
Economie agricole et rurale	PAGEAULT Ghislain
Déchets	ROY Christian
Milieux aquatiques et prévention des inondations	BRUNEAU Marie-Thérèse
Espace naturel sensible	BOUCHERON Catherine
Mutualisation	ROY Christian
Habitat	NIVERT Corinne
Solidarités, Action sociale et santé	MEREAU Pascal
Petite enfance, Enfance, Jeunesse	BEGOUIN Angélique
Gens du voyage	BARRAULT Jean-Claude
Mobilités	WAYE Stéphanie
Energie, climat	NIVERT Corinne

CHAUMUSSAY ET LA COVID-19

L'année 2020 sera marquée par la pandémie qui a surgi dans le monde entier. Tous les pays sont touchés. C'est un combat contre un ennemi invisible et méconnu.
Nous pouvons aussi avoir du mal à comprendre les décisions, contraintes...
Le confinement restreint nos libertés ; toutefois, il est plus supportable en campagne.
Tous les jours, nous apprenons sur ce virus… en attendant nous devons rester prudents.
Montrons-nous tolérants et solidaires !
Nous ne pouvons encore mesurer toutes les conséquences économiques, psychologiques… mais il va falloir s'y préparer.

Le 16 avril, devant la pénurie de masques, la solidarité a réuni des couturières bénévoles. Dons de tissus, fils, … sont arrivés.
Nous tenons à remercier chacun pour son engagement : Eliane, Colette, Béatrice, Corinne, Minda, Claudia, Eric, Stéphanie.
La solidarité intercommunale (Yzeures-sur-Creuse) a joué aussi pour récupérer tissus, élastique auprès des fournisseurs

Ainsi, au 7 mai, plus de 300 masques ont été confectionnés. Nous avons ainsi pu fournir deux masques par personne. Ils ont été déposés sous enveloppe dans les boîtes aux lettres par les conseillers.
Une attribution supplémentaire a été possible selon les besoins des familles.
En juin, deux masques agrées DGA ont été donnés à chacun.

Les appels téléphoniques ont permis de garder contact avec les plus âgés pendant le premier confinement. Merci à tous les intervenants auprès de nos anciens.

Prenez soin de vous ! Respectez les gestes barrières !

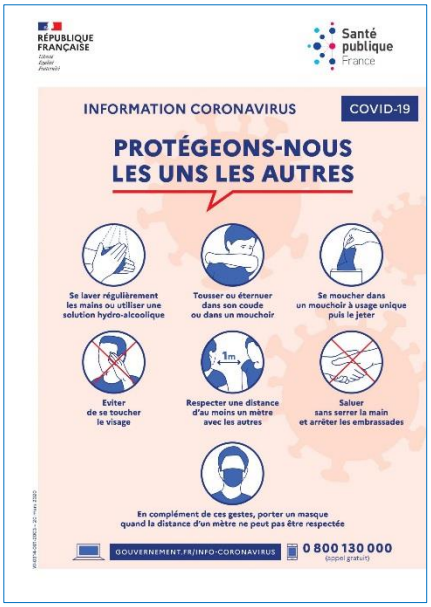

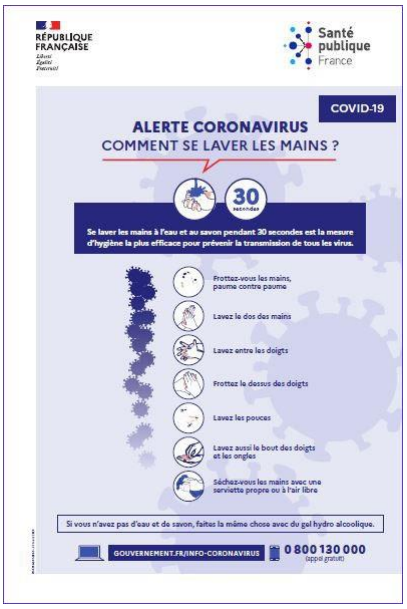

CONSEIL MUNICIPAL – INFOS

BUDGET 2020 :

Vote du compte administratif 2019 :

Réalisations de l'exercice 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	203 950,72 €	270 368,15 €
Investissement	153 319,13 €	126 046,83 €

Reste à réaliser au 31/12/2019 :

- dépenses : 68 647,38 €
- recettes : 68 206,84 €

Les taux d'imposition ont été votés pour l'année 2020

Taxe foncière bâtie	19,68%
Taxe foncière non bâtie	36,67%

Le budget unique 2020 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	**294 531,86 €**
Investissement :	**260 815,13 €**

Participation à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT à la CCLST :

Cela inclut le contingent dû au service départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire, la participation pour les compétences : gendarmerie, Ecole de musique, ALSH du mercredi et l'action sociale :

Coût : 5 731,00 € HT

Adhésion au service Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine :

Coût : 984,00 € HT

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes aux associations sur la base d'un bilan financier de l'année écoulée et d'un budget prévisionnel :

Comice Agricole et Rural	45,00 €
Ecole de Preuilly – sortie scolaire	100,00 €
Soutien au commerce local – 1€ par habitant	233,00 €
Le Champ des Livres	50,00 €

BATIMENTS COMMUNAUX :

Mairie :

Petits travaux de toiture

Coût : 123,12 € HT Entreprise FRELON

Logements communaux :

- Logement appartement La Mésange du « 1 Place de la Mairie »

Plomberie

Coût : 89,45 € HT STATION B

Lavabo

Coût : 404,00 € HT STATION B

- Logement maison du « 1 Place de la poste »

Travaux lucarnes

Coût : 4 056,19 € HT SARL FRELON

Enduit et peinture

Coût : 150,00 € HT Entreprise BEGOUIN

Revêtement et divers

Coût : 352,78 € HT Entreprise BEGOUIN

Neutralisation de la citerne de gaz

DEPENSES		RECETTES	
ENTREPRISES	**MONTANT**		**MONTANT**
BUTAGAZ	606,67 €	Retour sur caution	1 494,00 €
Station B	109,60 €		
MONTANT TOTAL HT	**716,27 €**		**1 494,00 €**

- Logement maison du « 18 Rue Principale »

Chauffage

Coût : 34,75 € HT STATION B

Bâtiment Edmond Thimonnier :

Réception télévision.

Coût : 207,50 € HT Entreprise PINKOSZ

Petits travaux de toiture.

Coût :	90,80 € HT	Entreprise FRELON

3 Place de la Mairie :

Travaux de restauration patrimoniale

Montant estimatif : 245 000,00 € HT

Recherche de financement DSIL Dotation Solidarité Investissement Local – Etat
Recherche de financement CRST - Région

Eglise Saint Médard :

Diagnostic réalisé

Coût :	9 835,00 € HT	CABINET ARCHI TRAV
Subvention notifiée :	3 934,00 € HT	DRAC 40%

Salle polyvalente :

Achat micros émetteurs.

Coût :	370,00 € HT	Entreprise PINKOSZ

Descente gouttière.

Coût :	159,06 € HT	Entreprise FRELON

RPI CLAISE ET CREUSE (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

Année scolaire 2019/2020

- 5 enfants scolarisés à l'école de Preuilly-sur-Claise

Participation école Preuilly-sur-Claise	5 003,11 € HT	soit 948,68 € par enfant
Participation cantine Preuilly-sur-Claise		
1er et 2ème trimestre	1 870,63 € HT	soit 4,17 € par repas servi
3ème trimestre	1 282,54 € HT	soit 12,45 € par repas

- 3 enfants scolarisés à l'école d'Yzeures-sur-Creuse

Participation école Yzeures-sur-Creuse	2 641,87 € HT	soit 880,63 € par enfant
Participation cantine Yzeures-sur-Creuse		
1er et 2ème trimestre	302,76 € HT	soit 2,09 € par repas servi
3ème trimestre	330,35 € HT	soit 14,36 € par repas

Exceptionnel, pour le 3ème trimestre, le coût de participation cantine prend en compte le protocole COVID et l'absence des enfants.

VOIRIE :

➰ Voirie communale :

Récupération des eaux pluviales et caniveaux « Avenue de la Gare » et « Fontaine St Marc »

Achat de caniveaux.
Coût : 575,40 € HT CMA

Achat de pavés pour la fontaine St Marc.
Coût : 524,99 € HT CAAMRHO

Graves, béton et divers.
Coût : 1 759,91 € HT

Travaux réalisés en régie par les agents communaux

➰ Voirie rurale :

Entretien des collecteurs :
45h de broyage
Coût : 2 700,00 € HT Entreprise DE NEVE Abel

➰ Accessibilité défense incendie et divers travaux :

Conventionnement propriétaire et commune pour la mare de la Sainjoirie.
Curage. Travaux en régie.

➰ Panneaux signalétiques :

Coût : 128,20 € HT SES CHAMBOURG

Tous travaux sur la voirie communale ou rurale doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

Lors de votre travail des sols, veiller à respecter la largeur des chemins.
Veillez aux réglages de vos engins agricoles, respectez la sabotée près du collecteur.
Faites preuve de civisme : n'utilisez pas les désherbants.
Tout dépôt de gravats sans autorisation est interdit.
Propriétaires forestiers : lors de vente de bois, pensez à mettre dans votre contrat l'obligation de remise en état du chemin lors du débardage.
Pensez à couper les arbres morts situés près des voies publiques.

AGENTS COMMUNAUX :

Renouvellement d'un emploi aidé à temps non complet d'adjoint technique, alloué à M. François COMMEAU, à raison de 20h hebdomadaires, pour six mois soit jusqu'à mi-mars 2021.

Renouvellement conduite en sécurité CACES nacelle pour l'agent technique

Coût : 265,00 € HT AS'COM

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT :

Projet d'Aménagement de la Place de la mairie :

Rappel des subventions et aides sollicitées et notifiées pour le projet

	DESIGNATION	MONTANT
ETAT	DETR	35 000,00 €
	DETR Tranche 2 Aménagement local vélo	9 753,20 €
DEPARTEMENT	FDSR	36 800,00 €
REGION	CRST 40% de 208 000 € HT	83 200,00 €
	Total SUBVENTIONS	**164 753,20 €**

Travaux réalisés en 2020

	DEPENSES	
DESIGNATION	**ENTREPRISES**	**MONTANT**
Prestations intellectuelles		
Maîtrise d'ouvrage	Agence TALPA	4 500,00 €
Recherche amiante	SOCOTEC	1 640,00 €
Passage derrière église et mur		
Architecte	M. GARNIER	1 100,00 €
Maçonnerie	MESTIVIER	13 429,15 €
2ème tranche		
Local vélo+ mobilier urbain		
Architecte	M. GARNIER	1 550,00 €
Maçonnerie	SARL LIOTTA	13 729,60 €
Charpente et menuiseries	SARL FRELON	8 356,91 €
Mobilier urbain	AREA	2 759,00 €
	MONTANT TOTAL HT	**47 064,66 €**

Extension de l'éclairage public – cheminement derrière l'église :

Coût : 14 218,48 € HT

Quote-part SIEL : 4 265,52 € HT

Le projet d'aménagement de la place de la mairie est en attente de :

- L'acquisition et déconstruction de la maison « 8 rue Principale »
- La modification du carrefour Avenue de la Gare
- L'assainissement de quelques maisons du bourg

Aire de pique-nique :

Aménagement et mise en accessibilité de l'aire de pique-nique :

Coût : 22 103,57 € HT

Subvention DETR 2018 : 6 703,20 € HT

ECLAIRAGE PUBLIC :

Passage en LED

	DEPENSES	RECETTES	
DESIGNATION	**MONTANT**	**SUBVENTION**	**MONTANT**
Place de la Mairie et Rue Principale	26 943,84 €	quote part SIEL	13 471,92 €
		subvention FDSR 2020	5 125,00 €
		Fonds propres	8 346,92 €
Fontaine Saint Marc	4 522,85 €	quote part SIEL	2 261,42 €
		Fonds propres	2 261,43 €
	31 466,69 €		**31 466,69 €**

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Acquisition d'équipements :

Renouvellement du matériel informatique

Coût : 923,00 € HT BERGER-LEVRAULT

Installation

Coût : 350,00 € HT BERGER-LEVRAULT

DIVERS :

➰ ***Salubrité publique :***

Convention de dératisation

Coût : 580,00 € HT Entreprise Gilles VETAULT

Rappel : les dispositions du Règlement sanitaire Départemental

23-1- Locaux d'habitation : Dans chaque immeuble, le mode de vie des occupants des logements ne doit pas être la cause d'une dégradation des bâtiments ou de la création de conditions d'occupation contraires à la santé. Tout ce qui peut être source d'humidité et de condensation excessives doit être, en particulier, évité. Le renouvellement de l'air doit être assuré et les orifices de ventilation non obturés. Dans le même souci d'hygiène et de salubrité, il ne doit pas être créé d'obstacles permanents à la pénétration de l'air, de la lumière et des radiations solaires dans les logements. Les arbres situés à proximité des fenêtres doivent être élagués, en tant que de besoin. Dans les logements et leurs dépendances, tout occupant ne doit entreposer ou accumuler ni détritus, ni déjections, ni objets ou substances diverses pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermine et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident. Dans le cas où l'importance de l'insalubrité et les dangers définis ci-dessus sont susceptibles de porter une atteinte grave à la santé ou à la salubrité et à la sécurité du voisinage, il est enjoint aux occupants de faire procéder d'urgence au déblaiement, au nettoyage, à la désinfection, à la dératisation et à la désinsectisation des locaux. En cas d'inobservation cette disposition et après mise en demeure adressée aux occupants, il peut être procédé d'office à l'exécution des mesures nécessaires dans les conditions fixées par le Code de la Santé Publique.

Article 119 – Rongeurs : Les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissements publics doivent prendre toutes mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection ainsi mis en place. Ils doivent, conjointement avec les locataires ou occupants, vérifier périodiquement si les caves, cours, égouts particuliers, entrepôts, locaux commerciaux, locaux à poubelles, logements des animaux domestiques, etc., ne sont pas envahis par ces nuisibles et faire évacuer tous dépôts de détritus et déchets susceptibles de les attirer. Lorsque la présence de rongeurs est constatée, les personnes visées aux alinéas ci-dessus sont tenues de prendre sans délai les mesures prescrites par l'autorité sanitaire en vue d'en assurer la destruction et l'éloignement. La même obligation s'impose lors de la démolition des immeubles ainsi que sur des chantiers de construction.

➰ ***Chats errants :***

Convention pour stérilisation avec clinique vétérinaire de Pleumartin.
Soutien de l'association Paix Animale.

Note du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 24 juillet 2020 :
« … Sécuritaire, sanitaire et environnemental, enfin, au regard notamment des populations errantes dont il faut gérer tant la prolifération que l'impact sur la biodiversité. En effet,

un chat errant capture en moyenne, plus de 250 proies par an et peut se reproduire à plus de 20 000 individus en 4 ans. … L'identification des chiens et des chats est obligatoire en France. … »

Rappel : Code rural et de la pêche maritime –
Section 2 : Les animaux dangereux et errants. (Articles L211-11 à L211-28)
Art. L 211-27 : Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent.

Acquisition d'équipements divers :

➢ Frais liés COVID-19 (gel…)	2 300,00 € HT	
➢ Perceuse visseuse	165,83 € HT	BRICOMARCHE
➢ Diable à roulettes	141,55 € HT	GUILLEBERT
➢ Matériels d'arrosage	268,56 € HT	FRANS BONHOMME
➢ Ruches et nichoirs	228,13 € HT	APAJH

Rappel
TOUS travaux immobiliers doivent faire l'objet d'un document d'urbanisme (déclaration préalable – Permis de Construire)
Vous devez être en mesure de fournir ces documents (lors d'une transaction immobilière par exemple).
Pour vous aider, mairie, service ADS, CAUE, ABF…

*« L'hymne de nos campagnes, de nos rivières, de nos montagnes… **Tryo** »*

Chant du coq, odeur de paille, effluves de fumier… : le Parlement a adopté, par un ultime vote du Sénat, une proposition de loi introduisant la notion de « patrimoine sensoriel » des campagnes françaises.
Alors qu'ils peuvent donner lieu à divers litiges, les sons et odeurs caractérisant les espaces naturels entrent désormais dans le code de l'environnement. Ces « bruits et effluves » ne pourront plus être la cause de plaintes pour « troubles anormaux du voisinage ».

CADRE DE VIE ET EMBELLISSEMENT

Le jury 2020 pour le fleurissement d'été a été composé de Mesdames MAMOUR Denise et VERDIER Sylvie de la Celle-Guenand.

Les premiers de chaque catégorie 2019 n'ont pas démérité mais ils sont classés hors concours pour 2020.

Les maisons prises en considération sont celles visibles de la rue. Pour les cours intérieures, les jardins, pensez à vous inscrire à la mairie.

Résultats de notre concours communal de Fleurissement

Catégorie « Maisons de Campagne »

1er prix : Mme HARVEY Pamela
2ème prix : M. Mme FOIRE Claude
3ème prix : Mme HERRANT Marcelle

Catégorie « Cour de Bourg »

1er prix : M. FRADET Paul

Catégorie « Cour Intérieure »

1er prix : M. Mme PILOT Christian
2ème prix : M. Mme FRANCOIS Guy

Catégorie « Jardinières »

1er prix : M Mme VINDEVOGEL Bernard

Catégorie « Entrée de fermes »

1er prix : M. Mme SALAIS Hervé et Fabienne
2ème prix : M. Mme FRANCOIS Jean-Claude

Catégorie « Cour de campagne »

1er prix : M. Mme BARRAULT Jean-Claude

Catégorie « Paysage et Environnement »

1er prix : M. Mme DE RIVERY Morgan
2ème prix : M. FLEURIOT Michel

Catégorie « Jardin fleuri »

Encouragement : M. Mme SAVATIER

Catégorie « Originalité »

1er prix : M. RUCHON et Mme LOCHET Sabine

Le 25 août 2020, nous avons été visités pour le maintien de notre label « Village fleuri ». La conclusion générale du jury nous permet de maintenir notre classement à 2 fleurs. Le jury, constitué de trois personnes, a mis en exergue la belle végétalisation du cimetière et la considère comme un exemple pour une commune de 226 habitants. Il a également noté le bel espace arboré près de la salle des fêtes.
Il a souligné la grande motivation et la participation des élus.
Toutefois, un axe d'amélioration nous est préconisé : la proposition d'animations jardins et nature auprès des enfants et adultes de la commune. Nous allons y réfléchir pour 2021.

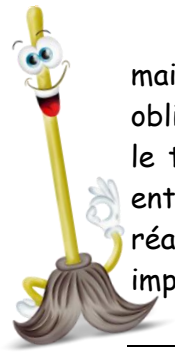

Au titre de l'embellissement, l'entretien des voies publiques est une évidence pour maintenir notre village en état de propreté et d'hygiène. Dans l'intérêt général, c'est une obligation partagée entre collectivité et habitants. Chaque habitant est tenu de balayer le trottoir ou, s'il n'existe pas de trottoir, un espace d'1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains. Le désherbage doit être réalisé par binage, arrachage dans une démarche zéro produit phytosanitaire comme imposé par la loi.

RPI CLAISE CREUSE

Selon la délibération de création du RPI Claise et Creuse (21 juin 2012), les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant dans l'une des deux écoles : l'école de Preuilly-sur-Claise ou l'école d'Yzeures-sur-Creuse.

- **L'équipe enseignante**

L'année 2020 a été une année extraordinaire, remplie de challenges inédits.
S'il ne fallait retenir qu'un mot, nous choisirions « résilience ».
En dépit de l'adversité de la situation sanitaire, nous avons trouvé avec les équipes éducatives, les municipalités et les parents d'élèves, les moyens de nous adapter à des situations inédites pour permettre à nos écoles d'accueillir vos enfants dans un climat de travail et de bienveillance.

Les élèves d'élémentaire ont pu bénéficier du plan 2S2C lors du déconfinement pour pouvoir permettre à toutes les familles qui le souhaitaient de mettre leurs enfants à l'école.
A la rentrée, la municipalité de Preuilly a poursuivi l'aménagement des espaces pour les maternelles, avec la création d'une nouvelle salle de motricité et d'un hall d'accueil.
Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) connaît une stabilité de ses effectifs avec une moyenne de 19 élèves par classe. Nous arrivons au terme de la convention ruralité mise en place pour 3 ans par les élus locaux et l'éducation nationale. L'année 2021 sera celle du bilan. Depuis la rentrée scolaire 2020, le RPI est organisé en école de cycles. Chaque école a sa maternelle, les CP-CE1-CE2 sont à Yzeures et les CM1-CM2 sont à Preuilly afin de bénéficier des échanges avec le collège Gaston Defferre.

Les moments « ensemble » nous ont terriblement manqué. C'est la preuve du plaisir que nous avons à nous retrouver et à construire des projets en équipe. Nous avons donc dû nous adapter.
Nos écoles redémarrent cette année avec de nombreux projets riches et variés qui s'adressent à toutes les classes. Ils s'articulent autour d'un axe principal : « Les arts dans toutes les disciplines ».
Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année en famille.
Prenez soin de vous et de vos proches.

« Messieurs, ce que nous vous demandons à tous, c'est de nous faire des hommes avant de nous faire des grammairiens ! »
***Jules FERRY** – Discours et opinions*

- **L'A.P.E. de Preuilly-sur-Claise**

Que dire de cette année 2020, si particulière pour tous.
Nous avons pu, lors de cette année, organiser en janvier une représentation théâtrale de la troupe « Les Coups Lisses » de Loché-sur-Indrois, en collaboration avec l'association des Parents d'Elèves de l'établissement Gaston DEFERRE. Merci à eux pour cette association.

Malheureusement, les lotos, le rallye des familles avec l'A.P.E. d'Yzeures-sur-Creuse, la fête de fin d'année, Halloween, la bourse aux jouets et vêtements, le marché de Noël et enfin le spectacle de Noël durent être annulés.

Heureusement, nous avons pu réaliser notre vente de sapin et le Père Noël n'a pas oublié de gâter les enfants à l'école.
Notre bureau s'est renouvelé courant septembre.
Nous gardons espoir d'une année 2021 meilleure, qui nous permettra de reprendre nos diverses actions et manifestations. Nous ne remercierons jamais assez les nouveaux parents qui viennent se joindre à nous, ainsi que les coups de mains de l'équipe enseignante, des municipalités et des autres associations qui sont bien appréciables et répondent toujours présents lorsque nous en avons besoin.
N'hésitez pas à nous contacter : ape.preuilly37@gmail.com

- **L'A.P.E. de Yzeures-sur-Creuse**

L'A.P.E. d'Yzeures-sur-Creuse apporte son soutien et participe au financement de tous les projets de l'école d'Yzeures.

« Celui qui est maître du livre est maître de l'éducation. »
***Jules FERRY** – Discours au Ministère de l'Instruction Publique du 5 mai 1879*

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

- **Le mot du président**

Restons solidaires

La crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays depuis plusieurs mois est en train d'ébranler nos certitudes et de bouleverser nos modes de vie, en famille, au travail, en société. Dans ce contexte hautement incertain, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine continue d'assurer ses services sur l'ensemble de son territoire lorsque la sécurité sanitaire des agents et des usagers est totalement garantie.

Collecte de vos déchets ménagers, déchetteries, accès à l'eau et aux services de l'assainissement, etc., la force du service public et l'engagement de nos agents, que je salue ici, garantissent des repères stables aux habitants des 67 communes de Loches Sud Touraine. Mais cette période nous pousse aussi à nous adapter : en organisant le télétravail des agents lorsque cela est possible, en aménageant les locaux pour accueillir les publics en toute sécurité dans les crèches, les accueils de loisirs, en multipliant les contacts par rendez-vous, en proposant de nouveaux services en ligne comme le serveur Discord pour les échanges entre adolescents ou une plate-forme de recensement des commerces qui assurent un service de click and collect, en cours de construction.

L'action publique c'est aussi, plus que jamais, une action de solidarité et de soutien envers ceux qui pâtissent le plus des conséquences de cette crise. Avec la Région Centre Val de Loire et la Banque des Territoires, la Communauté de Communes propose un prêt à taux 0% de 5 000 à 20 000 euros aux entreprises du Sud Touraine. Les élus communautaires ont également voté une subvention de 1000 euros pour les besoins de trésorerie liés au Covid, destinée principalement aux entreprises fermées administrativement. Nous vous invitons à vous rapprocher de notre service développement économique (tél. : 02 47 91 93 93) pour solliciter ces aides et vous faire accompagner dans le montage des dossiers.

Autre public cible, les personnes les plus fragiles socialement, dont le nombre augmente régulièrement. Loches Sud Touraine leur apporte un soutien au travers de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), situé désormais au sein du tout nouveau Pôle Social, avenue du Général de Gaulle à Loches. Au-delà des secours alimentaires et financiers, le CIAS assure entre autres actions l'accompagnement des bénéficiaires locaux du RSA par délégation du Conseil Départemental. Le CIAS est à votre service au 02 47 59 23 30.

Et parce que le confinement accentue encore davantage la fracture numérique, nos 5 espaces France Service, à Loches, Ligueil, Descartes, Preuilly-sur-Claise et au Grand-Pressigny jouent un rôle essentiel dans ce contexte en poursuivant, par téléphone ou sur rendez-vous, leurs missions d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et numériques : déclaration CAF, actualisation Pôle Emploi, dossier retraite, etc. Des ordinateurs en libre accès gratuit permettent aux habitants qui le

souhaitent de réaliser leurs démarches en ligne, seuls ou accompagnés par l'une de nos conseillères.
Un service public de proximité solidaire et réactif reste, j'en suis convaincu, l'un des meilleurs atouts pour surmonter collectivement cette crise.
Prenez soin de vous et de vos proches.

Gérard HENAULT
Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

- **Les outils de com' Loches Sud Touraine**

Le Mag !
Le Mag ! de Loches Sud Touraine, c'est 4 fois par an un magazine dans votre boîte aux lettres pour suivre l'actualité des projets de votre Communauté de Communes et découvrir celles et ceux qui font bouger notre territoire.
Pour le retrouver, rendez-vous sur www.lochessudtouraine.com

La Quinzaine
La Quinzaine, c'est tous les 15 jours dans votre boîte mail l'actualité et l'agenda des services de Loches Sud Touraine sous forme de vidéos ou d'articles : accueils de loisirs, services jeunesse, crèches, Ramep, rivière, déchets ménagers, action sociale, mobilité, santé, urbanisme, économie…
Pour vous abonner, rendez-vous sur www.lochessudtouraine.com

La revue de presse de Sud Touraine Active
Tous les vendredis, recevez la revue de presse économique de Sud Touraine Active, la marque économique de la Communauté de Communes. Portraits, reportages, interviews… retrouvez des articles de Sud Touraine Active et des articles de presse qui mettent à l'honneur celles et ceux qui font bouger l'économie du Sud Touraine.
Pour vous abonner, rendez-vous sur www.sudtouraineactive.com

La Communauté de Communes est aussi sur les réseaux sociaux. Abonnez-vous !
Retrouvez-nous sur la page Facebook Loches Sud Touraine, sur la page Facebook de Sud Touraine Active et sur le compte Linkedin de Sud Touraine Active.

- **Action Sociale**

Depuis le 01 janvier 2019, le CIAS de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine est le service social intercommunal des habitants des 67 communes du territoire.
Missions :
- Accueil, Information, Orientation, accès aux droits

- Aides sociales légales et facultatives : secours alimentaires, financiers / service domiciliation / Gestion de deux Résidences Sociales pour les jeunes de 16 à 30 ans / Animation d'actions collectives en lien avec les partenaires (ateliers cuisine, jardin partagé…) /Accompagnement de 80 bénéficiaires du RSA par délégation du Conseil Départemental d'Indre et Loire…

Contact :
Au sein du Pôle Social, 24 avenue du Général de Gaulle, 37600 LOCHES
☎ 02 47 59 23 30
cias@lochessudtouraine.com

Les MSAP

Les Maisons de Services Au Public ont pour mission de vous accueillir, informer, conseiller, accompagner et de vous faciliter toutes vos démarches administratives et professionnelles

- MSAP Le Grand-Pressigny - Tél. : 02 47 94 52 34
- MSAP Preuilly-sur-Claise – Tél. 02 47 94 52 34
- MSAP de Ligueil - Tél. : 02 47 94 03 45
- MSAP de Descartes - Tél. : 02 47 59 83 29
- MSAP de Loches - Tél. : 02 47 19 82 36

La Maison Départementale de la Solidarité MDS

L'équipe de professionnels sociaux et médico-sociaux vous informent, vous orientent, vous accompagnent sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées au plus près de votre domicile.
Tél. : 02 47 59 07 03

- **Santé**

Loches Sud Touraine s'engage dans la prévention et la lutte des violences faites aux femmes.

Sous l'égide du Préfet d'Indre-et-Loire, le 17 décembre 2015, le Protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2016-2018 a été signé. Ce protocole réunit les engagements de plus de cinquante partenaires sur cette cause et contribue à mieux coordonner les différentes réponses apportées aux violences faites aux femmes sur le département. En novembre 2020, la Communauté de Communes a signé ce protocole et des agents de Loches Sud Touraine ont été sensibilisés à la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Vous êtes victime de violences, contactez le 39 19 ou rendez-vous sur :

www.stop-violences-femmes.gouv.fr/

- **Petite enfance**

LE RAMEP Loches Sud Touraine

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants Parents, est un lieu d'accueil, d'informations, d'animations et d'échanges à destination des familles, des assistant(e)s maternel(le)s et familiaux ainsi que les gardes à domicile. Ce service gratuit est proposé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Les parents ou les futurs parents seront accompagnés par le RAMEP :

- Pour leur recherche de mode d'accueil (assistant(e)s maternel(le)s, crèche…),
- Pour avoir des informations au titre des démarches administratives concernant la réglementation du contrat travail avec leur d'assistant(e) Maternel(le) ou garde à domicile
- Pour des questionnements relatifs à l'accueil de leur enfant
- Pour être soutenu dans leur fonction parentale

Les assistant(e)s maternel(le)s ou futurs assistant(e)s maternel(le)s peuvent se rapprocher du RAMEP pour :

- Pour avoir des informations sur le métier et être accompagné(e)s dans leur nouveau projet
- Pour des informations de 1er niveau concernant la réglementation et droit du travail
- Pour mettre à jour leurs disponibilités
- Pour être accompagné(e)s vers des formations continues
- Pour être soutenu(e)s dans l'exercice de leur profession et tout questionnement relatif à l'accueil des enfants

Le RAMEP propose tout au long de l'année : des soirées d'informations, des conférences, des sorties, des spectacles vivants et des matinées d'éveil. Les soirées Trucs et Astuces et les Groupes de l'Analyse de la Pratique sont réservées pour les assistant(e)s maternel(le)s.

Pour plus d'informations sur les matinées d'éveil ou les événements du RAMEP rendez-vous sur https://www.lochessudtouraine.com/accueil-petite-enfance/

Les antennes du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants Parents (RAMEP) :

Antenne Descartes – Tél. : 09 66 98 90 62 – ramep.descartes@lochessudtouraine.com
Antenne Ligueil – Tél. : 02 47 59 15 71 – ramep.ligueil@lochessudtouraine.com
Antenne Loches – Tél. : 02 47 59 95 22 – ramep.loches@lochessudtouraine.com
Antenne Montrésor – Tél. : 06 07 23 16 37 – ram.montresor@fede37.admr.org

- **Urbanisme**

Besoin de faire des travaux ? Prenez rendez-vous !

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez réaliser des travaux ? La Communauté de Communes Loches Sud Touraine vous propose d'appeler son numéro unique logement, le 02 47 91 93 28 pour faciliter vos recherches sur les différentes structures susceptibles de vous accompagner et sur les différents dispositifs d'aide. Au bout du fil, un conseiller technique vous oriente vers l'interlocuteur et le dispositif adapté à votre projet. Via ce numéro, vous pourrez également rencontrer un conseiller de l'association Soliha lors d'une permanence à Loches, Descartes, Preuilly-sur-Claise, Montrésor ou encore Ligueil. Les permanences proposées sur le territoire se font désormais uniquement sur rendez-vous.

DEPUIS QUE J'AI APPELÉ LE 02 47 91 93 28 JE NE PAYE PLUS DE FACTURE DE CHAUFFAGE DE DINGUE.

- **Déchets ménagers**

Financement de la collecte des déchets : Loches Sud Touraine choisit la Taxe
Réunis en Conseil Communautaire le 22 octobre à Yzeures-sur-Creuse, les élus de Loches Sud Touraine ont dû se prononcer sur le choix d'un seul mode de financement pour la collecte des déchets ménagers. À ce jour, deux systèmes de financement coexistent en Sud Touraine : la taxe pour les habitants de 46 communes du territoire et la redevance pour 21 communes, situées sur les frontières de l'ancienne Communauté de Communes de la Touraine du Sud.
La loi NOTRE impose aux intercommunalités d'harmoniser leurs modes de financement dans les 5 années suivant leur création. C'est le système de taxe que les élus communautaires ont, dans leur majorité, choisi pour financer le service de collecte des déchets de Loches Sud Touraine.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une cotisation qui est acquittée en même temps que la Taxe Foncière sur les propriétés bâties dont l'avis vous parvient généralement courant octobre. Elle est calculée en fonction de la valeur locative de votre propriété (surface, équipements, année de construction…) et des taux votés chaque année par la Communauté de Communes selon différents critères (communes, localisation de votre propriété ou distance jusqu'au point de collecte des déchets).
"La taxe reste le système le plus sûr pour garantir des recettes fiables à la collectivité et assurer le bon fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets" explique Jean-Marie Vannier, vice-président de Loches Sud Touraine en charge des déchets ménagers. « La redevance est calculée sur le nombre de personnes par foyer déclaré par les occupants - précise JM Vannier - on peut avoir des impayés mais aussi des problèmes de mise à jour des fichiers lorsque le nombre de personnes dans le foyer évolue ».
Le passage en taxe pour l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes sera effectif à compter du 1er janvier 2022, il sera réellement visible sur votre avis de taxe foncière que vous recevrez à l'automne 2022.
Aujourd'hui, Loches Sud Touraine perçoit chaque année 3,2 millions d'euros via la taxe et 1,4 million via la redevance qui lui servent intégralement au financement de la collecte et du traitement des déchets mais aussi des déchetteries.

Déchets : une diminution faible mais encourageante !
En 2019, les habitants du territoire de Loches Sud Touraine ont produit en moyenne 503 kg de déchets ménagers et assimilés chacun, contre 515 kg en 2018. Cette baisse est faible mais encourageante ! Pour aller plus loin et être accompagné par le service déchets ménagers dans la réduction de vos déchets, n'hésitez pas à consulter son plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés adopté fin 2019 sur le site internet de la collectivité : www.lochessudtouraine.com
Loches Sud Touraine vous rappelle que vos bacs et sacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et de préférence lorsqu'ils sont pleins. En cas de jour férié, la collecte est décalée d'un jour.

Les colonnes à verre sont réservées aux emballages en verre, soit uniquement aux pots, bouteilles et bocaux sans couvercle ni bouchon. Les colonnes à papier, quant à elles, ne doivent recevoir que du papier : magazines, courriers, journaux, enveloppes et livres sans couverture. Tout déchet abandonné aux pieds des colonnes est considéré comme un dépôt sauvage et peut être passible d'une amende.
Pour vous rendre sur l'une des 8 déchetteries du territoire, vous devez vous munir de votre carte d'accès. Elle vous donne droit à 20 passages par an et est automatiquement remise à jour au premier janvier de chaque année. Pas besoin de demander son renouvellement !
Les formulaires de demande de carte et les bons de commande de bacs, vendus à tarif préférentiel, sont disponibles en mairie ou sur le site internet de Loches Sud Touraine.

Des questions sur la collecte et le tri des déchets ? Le service Déchets ménagers vous répond au 02 47 92 97 83 ou à dechets@lochessutouraine.com

N'hésitez pas à consulter Mes p'tites recettes, fiches élaborées par le service Déchets

- **Mobilité**

Un vélo électrique, ça vous branche ?
Les élus de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine ont voté pour leurs habitants, une aide de 100€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette décision s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan Climat voté par le Conseil communautaire en début d'année 2020. Alors, rouler électrique, ça vous branche ? Pour connaître les conditions d'attribution de l'aide, rendez-vous sur www.lochessudtouraine.com !

Syndicat à Vocations Multiples (S.I.V.O.M.)
Des DEUX RIVIERES

- Vote du budget 2020

Fonctionnement	111 484,00 €
Investissement	45 610,86 €

- Calcul des participations 2020

			BOUSSAY	CHAMBON	CHAUMUSSAY
Service 1 :	**108 000,00 €**				
(Service général)					
- Financement autres organismes	-	0,00			
- Produit cessions immob.	-	0,00			
- Financement 2020	=	108 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
- Excédent fonctionnement	-	21 688,13	-7 229,38	-7 229,37	-7 229,38
Sous-total des participations	**=**	**86 311,87**	**28 770,62**	**28 770,63**	**28 770,62**
Ajustements 2019 - Prise en compte de la DCS associée au vote du CA 2019 - Service 1			-2 616,76	-431,90	3 048,66
- Participations des communes	**=**	**86 311,87**	**26 153,86**	**28 338,73**	**31 819,28**
Service 4 :	**3 484,00 €**				
(Transports scolaires)					
- Excédent fonctionnement	-	1 117,77			
- Familles	-	600,00			
- Communes :					
- Financement 2020	=	1 635,00	231,20	892,15	511,65
Ajustements 2019 - Prise en compte de la DCS associée au vote du CA 2019 - Service 4			*106,70*	*125,77*	*-101,24*
- Participations des communes	**=**	**1 766,23**	**337,90**	**1 017,92**	**410,41**
TOTAL participations 2020		**88 078,10**	**26 491,76**	**29 356,65**	**32 229,69**

- Président : Dominique MAURICE – Maire de Chambon

SIEIL

Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Coordonnées :

Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire
12-14 rue Blaise Pascal – BP 51314 – 37013 TOURS cedex 1
Téléphone : 02 47 61 68 68 – Courriel : sieil@sieil37.fr

Président : Jean-Luc DUPONT, maire de Chinon

Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public.
Le SIEIL exerce en parallèle la mission de contrôle de concession pour le compte des communes.
Actuellement, le SIEIL compte 15 500 km de réseaux électriques, 60 000 logements raccordés au gaz et près de 45 000 points lumineux en Indre-et-Loire (excepté Tours).
Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun. (www.sieil37.fr).

Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur transition énergétique via la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.
Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydro-électricités, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires. (www.enercvl.fr).
Il propose également un groupement d'achat d'énergies qui regroupe déjà 454 membres publics sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour acheter mieux et à prix maîtrisés.
Pour compléter cette démarche, un comparateur d'offres d'énergies est disponible sur le site du médiateur d'énergie. (www.energie-mediateur.fr).

Le SIEIL a achevé le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 435 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement. Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité DUrable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne.
(www.modulo-energies.fr).

VAL DE LOIRE NUMERIQUE

Le déploiement du réseau fibre optique

Le projet global

Le déploiement du réseau fibre optique sur les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher est confié à l'opérateur Val de Loire Fibre qui se charge de la construction, de l'exploitation et la commercialisation du réseau.
Le programme de déploiement prévoit que 100% du territoire, même l'habitat isolé, soit raccordable à la fibre d'ici fin 2023 et selon un calendrier préétabli. Il s'agit du programme de déploiement le plus complet et le plus ambitieux de la Région Centre-Val de Loire.
Une première phase de commercialisation a démarré sur ce réseau d'initiative publique avec un peu plus de 28 000 foyers et entreprises qui peuvent déjà souscrire à une offre Très Haut Débit auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet de leur choix.
Plus d'informations sont disponibles sur les sites :

- de l'opérateur Val de Loire Fibre en charge de la construction du réseau : www.valdeloirefibre.fr
- du Syndicat Val de Loire Numérique en charge du suivi du projet pour les collectivités : www.valdeloirenumerique.fr

Le déploiement sur la commune

Les études sont en cours de réalisation sur l'ensemble de la commune.
Le déploiement débutera au cours de l'année 2022 sur le périmètre communal avec des premières prises éligibles à un raccordement dès 2022.
Lorsque les travaux seront terminés sur un secteur, une action de communication sera mise en place auprès des habitants concernés.

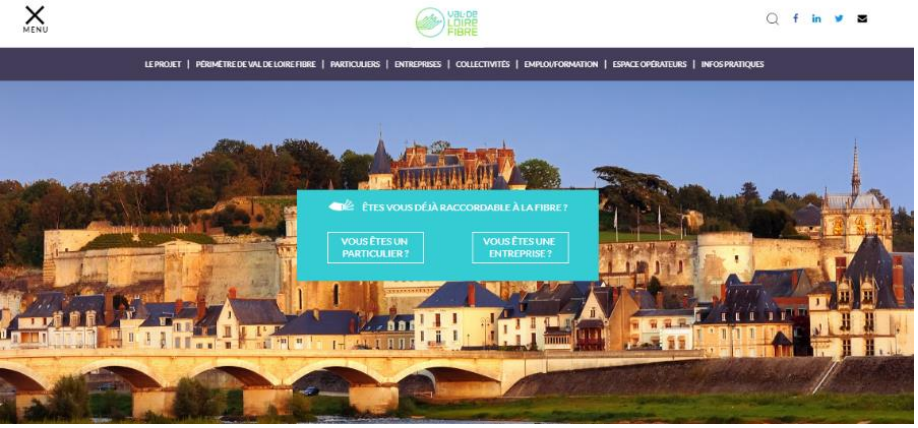

En page d'accueil de son site internet, Val de Loire Fibre propose un serveur d'éligibilité qui permet, après avoir saisi son adresse, de prendre connaissance des possibilités de raccordement.

www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite

Si l'adresse n'est pas connue, un formulaire permet de se signaler afin qu'elle soit intégrée.
Si l'adresse est éligible à la fibre, le listing des opérateurs disponibles s'affiche et permet d'être redirigé vers les différentes offres pour un éventuel comparatif.

Il est bon de noter que sur un même secteur, les ouvertures commerciales peuvent s'échelonner en fonction des contraintes ou des difficultés techniques et il est très rare que toute la population d'une commune puisse, en même temps, souscrire à un abonnement fibre.

Combien coûtera le raccordement à la fibre ?

Il n'y a pas de frais de raccordement facturés lors de la souscription à un abonnement. Le propriétaire a simplement à sa charge l'infrastructure nécessaire pour le passage de la fibre sur le domaine privatif. Certains Fournisseurs d'Accès Internet peuvent cependant facturer des frais d'accès au service ou de résiliation. Ainsi, il conviendra de bien comparer les offres disponibles.

Pour ce qui concerne le coût de l'abonnement mensuel, le tarif est similaire à celui des offres ADSL.

Comment faciliter et anticiper l'arrivée de la fibre jusqu'à mon domicile ?

Il faut surtout vérifier ou créer son cheminement sur le domaine privé : présence et état des gaines ou fourreaux, percements et passages jusqu'au local souhaité pour l'arrivée de la fibre… Si l'habitation est desservie en aérien, il convient d'élaguer ou tailler si cela s'avère nécessaire.

Les opérateurs présents sur le réseau

L'ouverture à la commercialisation des adresses d'une commune fibrée attire naturellement les opérateurs, petits et grands, qui proposent des abonnements Très Haut Débit grâce à la fibre optique.

Val de Loire Fibre (société de projet du groupe TDF), en charge du déploiement sur nos départements, est un opérateur neutre, c'est-à-dire qu'il ne proposera pas aux habitants d'abonnements à la fibre mais qu'il louera ses infrastructures à d'autres opérateurs privés. En plus des opérateurs dits classiques ou historiques, Val de Loire Fibre amène dans son sillage des opérateurs moins connus mais tout aussi capables de proposer des solutions de connexions innovantes, de la téléphonie et de la TV haute définition à leurs abonnés.

Rappel des sociétés déjà présentes sur le réseau Val de Loire Fibre : Bouygues Telecom (https://www.bouyguestelecom.fr/), Coriolis (www.coriolis.fr), iBloo (www.ibloo.fr), K-Net (www.k-net.fr), Nordnet (www.nordnet.fr), Orange (https://boutique.orange.fr), Ozone (www.ozone.net), Vidéofutur (www.lafibrevideofutur.fr).

NOTA INCLUSION NUMÉRIQUE

Afin de répondre aux besoins urgents ou particuliers des habitants et des entreprises, il a été mis en place une aide complémentaire dite d'inclusion numérique, disponible pour toutes les personnes ne disposant pas d'une connexion filaire au moins égale à 8 Mbit/s (en débit descendant). Ce dispositif de subvention de 450€ maximum (matériel et installation, hors abonnement) permet de s'équiper d'une solution satellite ou 4G fixe en attendant la fibre.

Plus d'information sur :

www.valdeloirenumerique.fr/comprendre-le-haut-debit/linclusion-numerique/

SMAEP DE LA TOURAINE DU SUD

Coordonnées :

Siège social : Mairie de Saint-Flovier - 2 place du 8 mai 37600 SAINT-FLOVIER
Tél. 02 47 94 61 37 - email : siaeptourainedusud@orange.fr
Horaires d'ouverture du secrétariat : le mercredi de 9h à 17h.

« Au moment où je rédige ces lignes, nous sommes toujours confinés et les perspectives pour cette fin d'année ne sont pas réjouissantes pour nos communes et nos entreprises. Cependant, notre syndicat fonctionne presque normalement et la distribution d'eau potable n'a subi aucun dysfonctionnement.
… Le Bureau a été en partie renouvelé avec deux nouveaux Vice-présidents.
Nous remercions les délégués qui ont œuvré pour notre Syndicat au cours des précédents mandats. » Francis BAISSON, Président du SMAEP de la Touraine du Sud

Composition du Comité syndical du SMAEP de la Touraine du Sud

Les membres du Bureau :
Président : Francis BAISSON
1er Vice-président : Alain GUERIN
2ème Vice-président : Fabrice LETURGEON
3ème Vice-président : Franck HIDALGO

Les membres titulaires :		Les membres suppléants :
Louis BEDEL	Gérard HENAULT	Michel BONNEAU
Marie-Thérèse BRUNEAU	Philippe HERAN	Thierry BOUGON
Antoine CHABOISSON	François LACOFFRETTE	Jean-Christophe CATILLON
Bernard de CROUY CHANEL	François LION	Pascal COSSON
Sébastien DUBOIS	Thierry MARCHOUX	Abel de NEVE
Laurence DUPONT	Fabrice MARIN	Francis DESMEE
Patrick DUPUIS	Olivier MORIN	Laëtitia DIEU
Guillaume FOREST	Alain POTIER	Hippolyte FLANDIN
Xavier FREMONT	Claude RIDET	Didier MARIE
Jean-Claude GALLAND	Jean-François ROBIN	Corinne NIVERT
Serge GERVAIS	Christian ROY	Alain PERRAULT
		Cédric PERRIN
		Denis RAGUIN

Il y a quelques semaines, le résultat de l'étude patrimoniale a été validé par le Comité syndical. Cette étude confiée au Bureau d'études SAFEGE, va servir à prévoir le programme de travaux pour les deux années à venir.
Il est à noter qu'au cours de cette année 2020 et plus particulièrement cet été, nous avons dû intervenir sur des « casses » sur le réseau, consécutives à la sécheresse.

Le lissage du prix de l'eau préparé depuis 2014 est arrivé à son terme et la surtaxe syndicale identique pour tous les abonnés en 2020 sera augmentée de 1,5 % pour 2021 et s'établira ainsi :

- Abonnement ou part fixe = 35,38 € /an
- Part proportionnelle = 0,4425 € /m3 eau consommée.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS

Le 13 février 2020 a eu lieu l'assemblée Générale, salle Prévert. Seize membres étaient présents, trois excusés. Le président ouvre la séance et donne lecture du rapport moral avec les différentes actualités. Il passe la parole au trésorier. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire.
Il avait été décidé de maintenir le repas et les deux concours de belote ainsi que les réunions mensuelles du dernier jeudi du mois. L'épidémie de la COVID-19 a empêché toutes les manifestations comme dans beaucoup d'associations.
En 2021, aucune décision n'a été prise et les membres du conseil d'administration attendent les nouvelles instructions gouvernementales mais il semble très difficile de prévoir une activité dans le courant du premier semestre.
Nous vous souhaitons pour 2021 la possibilité de pouvoir se retrouver en toute sécurité. Protégez-vous et respectez les gestes barrières !

ASSOCATION ANCIENS COMBATTANTS
ADAC - CATM

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ont été maintenues au strict minimum et dans le respect des règles sanitaires.

En novembre, BricoMarché d'Yzeures-sur-Creuse nous a fait un don de chrysanthèmes. Ce qui nous a permis de fleurir les tombes de ceux qui ont combattu pour notre liberté, pour la paix, au péril de leur vie. Merci pour cette belle initiative !

COMITE DES FETES

Vous avez un peu de temps, venez rejoindre le Comité des Fêtes…
L'adhésion à notre association se porte à deux euros.

Le bilan 2020 est, comme pour toutes les associations, succinct car c'est une année blanche, avec beaucoup de regrets, mais pas question de mettre la santé de tous en jeu.

Autant l'annulation du loto des vacances a été évidente, autant pour les foulées, nous avons attendu le plus longtemps possible mais les règles définies nous ont paru difficiles à tenir. A chaque future animation, nous avons gardé espoir mais la raison a prévalu…

Le Père Noël a toutefois pu gâter les plus jeunes de la commune et livrer comme à son habitude, en partenariat avec la commune, qui offre les chocolats, les colis à nos anciens.

Pour 2021, nous avions pensé remettre en place un repas de village au cours du premier semestre. Devant l'incertitude de cette nouvelle année, nous reportons ce projet en 2022.
Nous gardons espoir pour les lotos, les foulées et l'arbre de Noël…
Il va certainement falloir penser à des manifestations différentes… Nous sommes ouverts à vos suggestions…
Nous vous donnons rendez-vous à nos activités de 2021, sous réserve du contexte sanitaire, **ne serait-ce que pour quelques heures !**

Vous êtes passionnés d'informatique… Afin de dynamiser l'association, nous recherchons toujours un bénévole qui pourrait créer un site internet et le tenir à jour. (Demande des brocanteurs, des coureurs…)
Vous aimez le contact… Nous recherchons une personne qui pourrait gérer la communication, la recherche de sponsoring pour nos manifestations.
Si cela vous intéresse, merci de prendre contact : Fabienne BRUNEAU 06 67 93 14 30

Depuis la création du Comité des Fêtes, tous les bénéfices obtenus lors de nos manifestations sont pour les enfants et les anciens sans oublier l'animation de notre village.

« Je suis d'abord acteur de théâtre et acteur de cinéma. Ce sont deux activités différentes, même si elles se complètent. Au théâtre, l'acteur, une fois le spectacle présenté au public, est le roi, maître de son jeu et de la mise en scène. Il peut imposer sa personnalité. Au cinéma, l'acteur reste une marionnette manipulée par le réalisateur, fût-il prestigieux. »
***Michel PICCOLI** – Interview La Croix 2009*

FETES ET ANIMATIONS

Comme pour toutes les autres associations, 2020 aura été une année blanche
Mais restons positifs et tournons-nous vers 2021…

Dates à retenir : Samedi 5 juin pour la randonnée semi-nocturne.
Dimanche 5 septembre pour la randonnée de fin d'été.

On espère bientôt pouvoir tous se retrouver !

LE P'TIT PAUME

Quelle triste année que cette année 2020 pour toutes celles et tous ceux qui bataillent pour faire exister le spectacle vivant, terriblement menacé actuellement…
L'association du P'tit Paumé a comme tout le monde subit de plein fouet la crise sanitaire et nous n'avons pu vous offrir tous les concerts que nous avions prévus d'organiser à Chaumussay.
La saison avait pourtant commencé sur des chapeaux de roue avec la soirée du 7 mars où nous avons accueilli le duo explosif Le Réparateur, venu de Lyon, et les tourangeaux, Haka Chic et Lébongentils, un grand moment joyeux et festif qui a enchanté tout le monde une fois de plus !
C'est la mort dans l'âme que nous avons décidé d'annuler le concert programmé le 6 octobre dernier en collaboration avec nos amis de l'association Un Art Chic de Mont-Sur-Guesnes et que nous nous faisions une joie de vous proposer, les conditions pour qu'il se déroule parfaitement n'étant pas réunies. Ce n'est que partie remise et nous espérons bien pouvoir bientôt vous retrouver pour de nouvelles soirées endiablées !
En attendant le retour des jours meilleurs, nous vous souhaitons de passer malgré cette période difficile de bonnes fêtes de fin d'année et nous remercions encore une fois la mairie pour sa confiance et son soutien indéfectible.
A bientôt pour de nouvelles aventures !

« La vie sans musique est tout simplement une erreur, une fatigue, un exil. »
***Friedrich NIETZCHE** (1844-1900), écrivain, philosophe*

A.A.P.P.M.A. DE CHAUMUSSAY - LE DARD

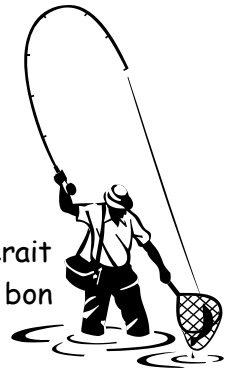

2019 avait été une année médiocre due à la sécheresse. On pensait que 2020 serait meilleure. Hélas le virus est arrivé et a été une catastrophe. Cette situation a amené bon nombre d'associations à supprimer la plupart de ses activités ou manifestations.

Au début de janvier, Jean-Marie BOURGUEIL, administrateur, nous a quittés des suites de sa maladie. Nous le remercions pour le dévouement dont il a fait preuve à l'égard de notre association.

Une seule activité a fonctionné, on peut dire, toute l'année : c'est la délivrance de permis. Nous constatons une très légère augmentation du nombre de permis grâce au permis journalier avec 6 permis puis vient 27 permis majeurs, 2 permis jeunes, 4 permis découverte femme, 4 permis enfants soit un total de 43 permis. Pour 2021, le prix reste identique. Comme en 2020, il y aura deux tarifs pour les cartes journalières : du 1er janvier au 15 mai, 20 € et, du 16 mai au 31 décembre, 10 €.

Les rares activités 2020 de l'association :

- 8 Février : Assemblée Générale de l'AAPPMA Le Dard en présence d'Alain HOUGRON, vice-président de la Fédération départementale, suivie de la galette des rois.
- 19 février : Concours de belote avec 20 équipes.

2020 aurait dû voir le renouvellement du Conseil d'administration mais la pandémie nous a empêchée de tenir notre assemblée générale élective et sur décision des pouvoirs publics, elle est normalement reportée en 2021.

Les dates à retenir pour 2021 sachant qu'il n'y aura pas de manifestation au premier trimestre 2021 :

- 18 juillet : Concours de pêche
- 10 novembre : Concours de belote

Vous pouvez prendre votre permis au secrétariat de mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ou sur le site internet www.cartedepeche.fr. Quand vous allez sur le site internet, n'oubliez pas de cliquer sur AAPPMA Chaumussay afin que celle-ci perçoive la part qui lui revient.

Les poissons, les nageurs, les bateaux
Transforment l'eau.
L'eau est douce et ne bouge
Que pour ce qui la touche.

Le poisson avance
Comme un doigt dans un gant,
Le nageur danse lentement
Et la voile respire… »

***Paul ELUARD** (1895-1952) - Poisson*

AMICALE PETANQUE
CHAUMUSSAY - LE GRAND-PRESSIGNY

Photo 2019

En 2020, le club était composé de 32 licenciés.
Cette année, nous avons eu 4 équipes engagées (1 vétéran et 3 juniors) dans le championnat départemental des clubs. La saison s'est arrêtée après la première journée de compétition à cause de la covid.
Toutes les grandes compétitions ont été annulées.
Notre traditionnel concours de mai n'a pu avoir lieu.

En 2021, si les conditions nous le permettent, nous prévoyons deux manifestations :

- Un concours au Grand Pressigny le samedi 01 mai, concours ouvert à tous, début des jeux à 14H30.
- Un concours de pétanque à Chaumussay « formule toute la journée » avec repas le midi, le samedi 08 mai.

Pour nous rejoindre, toute personne intéressée pour pratiquer la pétanque peut contacter la mairie ou le secrétaire Wilfried au 07 69 65 17 63
Toute l'équipe de la pétanque vous souhaite une excellente année 2021 en espérant qu'elle vous apportera bonheur et sérénité, gourmandise et belles découvertes, amour et amitié, santé et vitalité.

QUIZZ sur quelques personnalités de Chaumussay à travers le temps !

1- Le premier seigneur dont le nom soit connu est Jehan DE GASTINEAU. A quel siècle ?
☐ XIIè siècle ☐ XIIIè siècle ☐ XIVè siècle

2- Dans le chœur de l'église, reposent plusieurs membres de la famille
☐ BOUCICAUT ☐ BUSSEROL ☐ BARDAULT

3- Quelle est la passion de l'abbé BRUNG ?
☐ le chant ☐ la lecture ☐ l'archéologie préhistorique

4- Qui est Edmond THIMONIER ?
☐ le maréchal ferrant ☐ un instituteur ☐ le maire

5- Qui est le lien entre Georgina VOISIN et Odette GRISON ?
☐ le mari ☐ le métier ☐ la date de naissance

Réponses : 1- XIIIè / 2- BOUCICAUT / 3- l'archéologie préhistorique / 4- un instituteur et maire / 5- le métier : épicière

CHAUMUSSAY ET SON HISTOIRE : LE PRIEURE ST VALENTIN

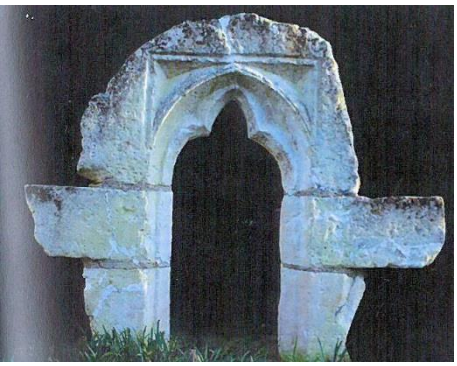

Michel et Alain BROUARD ont fait don à la commune d'une fenêtre haute avec un arc tribolé[1].
En 1974, la maison du prieuré qui sert de séchoir à tabac menace de s'écrouler. Son propriétaire, Jean KULIK doit l'abattre en partie. Il s'émeut à l'idée de voir disparaître ce patrimoine et s'en ouvre à René BROUARD, son collègue et ami. Les deux hommes se concertent pour essayer au moins de sauver la fenêtre très ancienne. Elle est gothique avec un arc trilobé. René BROUARD conseille à Jean KULIK de démonter soigneusement la fenêtre. Ce dernier, étant maçon, est d'accord et il projette de remonter la fenêtre pour en faire un autel. Quelques années plus tard, Jean KULIK décède. La fenêtre est toujours démontée et entassée. Son épouse va proposer la fenêtre à René BROUARD en échange d'un grand banc en fonte. René BROUARD va alors remonter la fenêtre et la réinstaller tout en la protégeant des intempéries, comme décoration dans son jardin à Tournon-Saint-Pierre. René BROUARD demandera à ses fils de sauvegarder cette fenêtre et de l'offrir à la commune de Chaumussay quand lui et son épouse, Yvonne née MASSE, originaire de la commune, seront décédés.

Que savons-nous de ce prieuré St Valentin et de la paroisse St Médard ?

Son histoire est mal connue faute de documents.
La paroisse de Chaumussay pourrait donc dater du IX ou Xe siècle. La paroisse de Chaumussay est placée sous le patronage de Saint-Médard, évêque de Soissons. Des seigneurs laïcs ont dû se l'approprier avant de la donner à l'abbaye de Fontgombault qui en aurait entrepris la reconstruction. Elle apparaît absente dans les comptes pontificaux ; ce qui est surprenant. L'église paroissiale bénéficie des largesses des seigneurs locaux (famille DE LIGNERES et LE MEINGRE dit BOUCICAUT qui fondent deux chapelles l'une à St Martin de Tours et l'autre à Milliers (Millet) à Chaumussay. Les seigneurs locaux en donnant l'abbaye cherchaient sans doute une stabilité locale.
Les moines fondent un prieuré avec une particularité ; il est situé en plein bourg. Ce qui témoignerait de l'exiguïté du domaine foncier. Il est très proche du presbytère, les deux jardins se touchent. La grange du prieuré servirait au stockage des revenus en nature. Le prieuré comporte aussi une vigne et un pré de terre labourable. La fondation remonte vraisemblablement au cours du XIIe siècle. Le premier texte qui mentionne l'existence de ce prieuré est un compte de décime[2] royal de 1621 car dans les

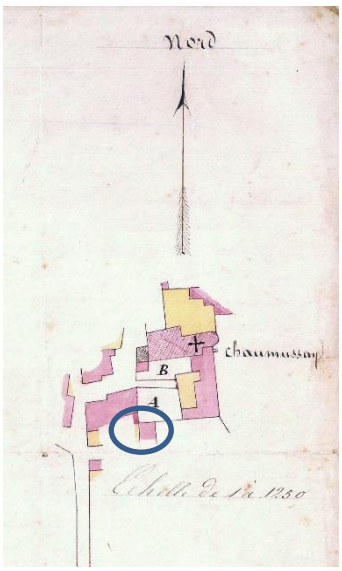

Plan de l'église Saint-Médard, du cimetière et du prieuré Saint-Valentin en 1889

pouillés[3] du diocèse de Tours on ne trouve que la mention de la paroisse. Et ce n'est qu'en 1683, que le nom de Saint-Valentin est évoqué.
Ces possessions de l'abbaye de Fontgombault, monastère poitevin, à Chaumussay sont peut-être un pied de nez à l'abbaye Saint-Pierre de Preuilly-sur-Claise. Toutefois, les moines de Preuilly ont pris le contrôle du prieuré à plusieurs reprises.

Les différents prieurs :

- Frère Pierre PELLAUT reçoit le prieuré Saint-Valentin en 1654
- Dom Pierre POITRAT, moine de Preuilly, récupère le prieuré mais on ne sait pas quand et comment.
- Dom Jean MOREAU prend possession du prieuré en mai 1696 suite au décès de Dom Pierre POITRAT et suite au don de Mgr l'évêque de Dol qui est également l'abbé de Fontgombault. Toutefois, il ne reste pas en place longtemps car il donne sa démission pour devenir chambrier vers 1697. Nous ne savons pas qui lui a succédé.
- Dom Pierre ROFFAY, moine de Fontgombault, devient en 1705 le titulaire du prieuré Saint Valentin. L'acte de mariage d'avril 1717 entre Claude ROFFAY et Marthe FONTENETTES atteste que Dom Pierre ROFFAY est alors procureur et prieur de Chaumussay. La date de décès de Dom Pierre ROFFAY n'est pas connue.
- Dom René ROFFAY est mentionné, à partir de juin 1742, dans les registres paroissiaux de Chaumussay. Il a apporté des améliorations à l'église avec l'aide du curé PELLARD qui a consigné ces restaurations dans les registres de catholicité à partir de 1746. Dom ROFFAY a donc utilisé à des fin liturgiques ses revenus. Le 9 novembre 1753, le prieuré passe entre autres mains.
- Dom Pierre CHARCELLAY DE LA PLANCHE, moine de Preuilly-sur-Claise, apparaît dans les registres paroissiaux à partir du 25 mai 1762.
- Dom MAILLARD, pitancier[4] de l'abbaye de Preuilly, prend possession du prieuré fin septembre 1774. Il prend la décision de confier le prieuré à son neveu, prêtre, François Guillaume MAILLARD tout en se réservant une pension de 200 livres.
- Louis CHARCELLAY est nommé à la cure de Saint-Médard en 1781 par l'abbé commendataire de Fontgombault Guillaume DE LA PIE. Le 12 janvier 1791, il se porte acquéreur du prieuré Saint Valentin dans une soumission. Il évoque « *la maison priaurale de St Valentin (…) consistant en chambres hautes et basses écuries sceliers greniers caves granges cour et jardin le tout contenant environ deux boissellées joignant d'une part l'ancien cimetière d'autre le nouvau d'un bout l'église et la maison presbiterale d'autre bout des jardins de la demoiselle pressigny et le sentier au chemin tendant du bourg au vieux cimetière* ». Durant la terreur[5], Louis CHARCELLAY quitte le sacerdoce
- L'abbé François Guillaume MAILLARD devient prêtre réfractaire[6] et est le dernier prieur de ce prieuré. Il serait enterré dans l'ancien cimetière de la commune qui était situé entre l'église et le prieuré juste à côté de l'actuelle mairie.

En 1973, André MONTOUX[7] donne une description du prieuré lors de sa correspondance avec le père DE BASCHER, alors archiviste de l'abbaye de Fontgombault : « *le premier pignon donnant sur la cour de la mairie présente une très jolie lucarne avec un arc trilobé surmontée de deux rangées de boulins… Le second pignon (…) présente une fenêtre à*

meneaux[8] à deux panneaux murée. A l'intérieur, il y a une vieille cheminée dont le manteau rectangulaire repose sur deux consoles, celle du premier semble être du XVIe siècle. »

Cet article est basé sur celui de Dom Jean TROUPEAU, moine bénédictin et archiviste de l'abbaye de Fontgombault depuis 2001, qui relate les relations de l'église St Médard et du prieuré dans le bulletin de la société archéologique de Touraine en 2014.

Lexique :

1. L'**arc trilobé** est un arc formé de trois portions de cercle ou lobes.

2. Les **décimes** (n. f. pluriel XIIIe siècle ; du latin decimus « dixième ») sont une taxe perçue exceptionnellement par le roi sur les revenus du clergé sous l'Ancien Régime. ... Elles ne doivent pas être confondues avec les dîmes.

3. Un **pouillé** est un dénombrement de tous les bénéfices ecclésiastiques situés dans un domaine géographique donné. On peut ainsi avoir le pouillé d'une paroisse, d'une abbaye, d'un doyenné, d'un diocèse, etc.

4. Un **pitancier** est un moine qui, dans une communauté religieuse, était chargé de distribuer la portion, ration de pain, de vin, de viande, à chaque repas.

5. La **terreur** est le terme communément employé pour désigner une période de la Révolution française, entre le 5 septembre 1793 et le 28 juillet 1794, pendant laquelle des mesures exceptionnelles sont mises en place pour arrêter et punir les opposants aux Montagnards.

6. Les **prêtres réfractaires** sont les ecclésiastiques hostiles à la Constitution civile du clergé, décret adopté en France par l'Assemblée nationale constituante le 12 juillet 1790 lors de la Révolution française. Une part d'entre eux fut exilée, massacrée ou déportée ; de nombreux autres entrèrent dans la clandestinité, pour continuer d'assurer, autant que possible, leur apostolat.

7. **André MONTOUX** (1912-1991), instituteur et historien est un expert renommé pour ses connaissances des vieilles demeures tourangelles. Il a écrit entre autres « Vieux logis de Touraine ».

8. Un **meneau** est un élément structural vertical en pierre de taille, bois ou fer qui divise la baie d'une fenêtre ou d'une porte. L'objectif principal du meneau est d'être un soutien structurel à un arc ou linteau au-dessus de cette ouverture. Son objectif secondaire peut aussi d'être un cadre rigidifiant le vitrage de la fenêtre, il est alors associé à des éléments horizontaux de soutien appelés traverses.

DES ASSOCIATIONS A VOTRE SERVICE

CROIX-ROUGE FRANÇAISE :

La Croix-Rouge, dans un souci humanitaire, vient au secours de la pauvreté. Sur le secteur de l'unité locale de la Haute Touraine, nous disposons de quatre pôles : Descartes, Le Grand-Pressigny, Ligueil et Preuilly sur Claise.
Si vous partagez la philosophie de notre démarche, rejoignez-nous !

15 Rue Saint Pierre 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE
Tél. 02 47 94 62 10
dl.hautetouraine@croix-rouge.fr

RESTO DU COEUR :

Permanence tous les vendredis de décembre à avril à la Salle des Fêtes de Preuilly.
de 9h45 à 11h00.

PRESENCE VERTE TOURAINE :

330 communes sont partenaires de Présence Verte Touraine, renseignez-vous auprès de la mairie !

BLOIS : 19 Avenue de Vendôme – Tél. 02 54 44 87 26
TOURS : 31 Rue Michelet – Tél. 02 47 31 61 96
www.presenceverte.fr

AGEVIE, accueil de jour

Les services d'accueil de jour d'AGEVIE accueillent des personnes âgées qui vivent à domicile mais qui n'ont plus la possibilité de sortir de chez elles seules, de rencontrer des personnes de leur âge et de vivre des activités adaptées. Des activités variées sont proposées tout au long de la journée, visant à stimuler tous les sens : ateliers mémoire, ateliers artistiques, cuisine, gymnastique douce, sorties. La petite taille des groupes (12 personnes au maximum) permet de faciliter les échanges et de prendre soin individuellement de chacun.
L'accueil de jour permet aussi aux familles qui accompagnent un parent âgé au quotidien de s'aménager des temps de repos.
En fonction des situations, le transport depuis le domicile peut être organisé et pris en charge. Chaque demande d'accueil fait l'objet d'un entretien préalable pour préparer le séjour. Pour que ce service soit accessible à tous, des aides financières, en diminution du prix de journée, sont recherchées en fonction de la situation de chacun.

Accueil tous les mardis et vendredis de 9h00 à 17h00
A la salle communale de St FLOVIER
Tél. 06 32 60 81 24

✍ Marjolaine, Maison d'accueil de jour

La Maison Marjolaine a été créée à l'initiative de 4 EHPAD du Sud Lochois (Abilly, La Celle-Guenand, Ligueil, Preuilly-sur-Claise) et d'une réflexion commune sur l'accompagnement des personnes âgées du territoire en favorisant leur maintien à domicile. La Maison Marjolaine propose aux personnes âgées, en perte d'autonomie, souffrant de solitude et/ou d'isolement, souffrant d'autres handicaps, pertes ou aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, un lieu d'accueil, d'accompagnement et d'expression privilégié. La Maison Marjolaine a pour finalité de permettre à chaque personne accueillie de maintenir ses acquis et d'évoluer avec ses spécificités et ses besoins.

Un accueil toute la journée avec transport aller-retour au domicile est assuré au Grand-Pressigny, les Lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'équipe pluridisciplinaire (aides-soignantes, infirmière coordinatrice) propose de nombreuses activités d'animation et de vie sociale aux fins de stimulation physique et cognitive. La Maison Marjolaine bénéficie d'un plateau technique thérapeutique innovant et unique pour le bien-être et le plaisir des personnes accueillies : cuisine thérapeutique, jardin des sens, Balnéothérapie, salle Snoezelen…

Coordonnées :

Madame C. BELLANGER - Cadre de santé coordinatrice
Tél. 02 47 91 79 82

✍ TOURAINE ALZHEIMER :

Accueil téléphonique pour toute personne et tout renseignement, au

Tél. 02 47 43 01 55

✍ ENTRAIDE DE LA TOURAINE DU SUD :

L'Entraide de la Touraine du Sud est une Association Intermédiaire. Son territoire d'intervention s'étend sur le Canton de Descartes (les communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Touraine du Sud). Une Association Intermédiaire est une structure conventionnée par l'Etat, en vue d'embaucher des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, pour ensuite proposer à titre onéreux la disposition de ce personnel à différentes personnes physiques ou structures privées ou publiques.

18, rue le Savoureux – 37350 LE PETIT PRESSIGNY
Tél. : 02 47 94 97 74 – Fax : 02 47 91 08 23 – courriel : entraide.touraine.sud@wanadoo.fr
Association **I**ntermédiaire – Agrément N° : 37016
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00
fermés le mercredi après-midi.

✍ LA MISSION LOCALE :

La Mission Locale de la Touraine Côté sud accompagne les jeunes (16 à 25 ans non scolarisés) de la CCLST dans leurs démarches d'insertion.

Tout au long de leur accompagnement les conseillers aident le jeune à résoudre toutes les difficultés qui peuvent entraver son insertion : problème de logement, de mobilité, … tout en valorisant ses points forts.
La mission locale est au service de tous les jeunes, n'hésitez pas à nous contacter et à parler de nos services autour de vous.

Prenez rendez-vous avec un conseiller au 02 47 94 06 46 ou présentez-vous à la Mission Locale, Maison de l'Emploi et des Entreprises de la Touraine Côté Sud (MEETS) : 1 place du Maréchal Leclerc 37600 BEAULIEU-LES-LOCHES et pour plus d'information vous pouvez vous connecter au site de la mission locale :

www.ml-tourainecotesud.fr

Permanence à Preuilly-sur-Claise : tous les 15 jours sur rendez-vous au MSAP.

✍ C.A.U.E.

Vous souhaitez faire des travaux de rénovation dans votre maison ou votre appartement, vous avez des projets d'extension ou de construction immobilières, d'aménagement de votre terrain, les architectes et paysagistes conseils du CAUE Touraine sont là pour vous aider gratuitement.
Durant 1 heure environ, l'architecte ou le paysagiste conseil va vous aider à réfléchir à une implantation et une organisation pertinentes de votre projet, à choisir des matériaux et des solutions techniques adéquats, à étudier les règlements d'urbanisme et les contrats de construction afin de trouver, avec vous, les solutions architecturales, techniques et juridiques adaptées à vos besoins.
Afin de préparer ce rendez-vous, contacter nous par téléphone au 02 47 91 19 20.
Retrouvez les informations sur toutes les permanences architecture et paysage du CAUE 37, ainsi que de nombreuses fiches conseil pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets, sur notre nouveau site internet : www.caue37.fr

✍ GITES DE France

Vous souhaitez ouvrir un gîte, une chambre d'hôtes, n'hésitez pas à vous faire classer en « Etoiles ». La fiscalité est plus intéressante pour les meublés classés positionnés dans le cadre d'un régime BIC : abattement de 71% au lieu de 50% (loi de finances 2010)

Gîtes de France de Touraine
75 Av. de la République - CS 60443 - 37174 CHAMBRAY-LES TOURS CEDEX
Tél. 02 47 27 73 47

« Le véritable voyage, ce n'est pas de parcourir le désert ou de franchir de grandes distances sous-marines, c'est de parvenir en un point exceptionnel où la saveur de l'instant baigne tous les contours de la vie intérieure. »
***Antoine DE SAINT-EXUPERY** – Le petit prince*

SORTEZ A CHAUMUSSAY !
ANNEE 2021

Sous réserve de la situation sanitaire

Mardi 09 mars	Cours de taille de rosiers et arbustes avec la SHOT
Samedi 08 mai	Concours de pétanque – Amicale de la Pétanque
Samedi 08 mai	**Fête de la Victoire 1945**
Samedi 05 juin	Randonnée pédestre semi-nocturne – Fêtes et Animations
Samedi 03 juillet	Loto - Comité des Fêtes
Dimanche 18 juillet	Concours de pêche - Société de pêche "Le Dard"
Dimanche 29 août	Foulées, Marché paysan, Vide-greniers - Comité des Fêtes
Dimanche 05 septembre	Randonnée pédestre - Fêtes et Animations
Mardi 10 novembre	Concours de belote - Société de pêche "Le Dard" (13h30)
Jeudi 11 novembre	**Fête de l'Armistice 1918**
Samedi 18 novembre	Loto « Autour de la gourmandise » (14h00) - Comité des Fêtes
Dimanche 05 décembre	**Journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie**
Dimanche 05 décembre	Arbre de Noël (14h00) - Comité des Fêtes

Une page d'informations et d'échanges « mairie de Chaumussay » a été créée sur facebook en attendant la création d'un site internet en 2021. Vous pourrez ainsi retrouver toutes les dates des manifestations prévues à ce jour et des potentielles dates selon l'évolution de la pandémie...